**Zeitschrift:** Ingénieurs et architectes suisses

**Band:** 115 (1989)

**Heft:** 10

**Artikel:** Où trouver des biotopes pour Homo HLMensis?

Autor: Baud-Bovy, Manuel

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-76921

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 28.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# Où trouver des biotopes pour Homo HLMensis?

Le nombre des habitants du canton de Genève a doublé depuis la Dernière Guerre. Dans le même temps se développait une agriculture florissante. Deux phénomènes inverses se déroulaient ainsi parallèlement:

- d'une part, la demande d'espaces et d'activités de plein air augmentait avec la taille de la ville, l'extension du temps libre, la vogue des sports et de la «forme», le développement de l'habitat collectif (plus de 80 % des Genevois logent dans des immeubles!);
- d'autre part, les sites proches de la ville où assouvir ces besoins croissants disparaissent: extension des zones de construction, intensification de l'agriculture, reboisement des clairières et des lisières des forêts, banalisation du paysage par un remaniement parcellaire longtemps brutal; les bois s'arrêtent aujourd'hui où commence le premier sillon.

Ce phénomène n'est pas propre à Genève - tout le Plateau suisse le connaît -, mais il y est certainement plus

### PAR MANUEL BAUD-BOVY, GENÈVE

aigu qu'ailleurs: la ville est la plus dense de Suisse et se trouve au centre d'un canton exigu borné par des frontières toutes proches.

# Déséquilibre de l'offre et de la demande

Les quelques enquêtes au travers desquelles les Genevois ont pu exprimer leur opinion traduisent un déséquilibre profond entre l'offre et la demande, entre les équipements et les besoins de la population. C'est ainsi qu'en mai 1986, une enquête du parti socialiste de la ville de Genève sur «ce qui coince à Genève» mettait la création de zones piétonnes et de nouveaux espaces verts dans les priorités, juste derrière l'amélioration des transports en commun et la construction de logements; en revanche, l'élargissement des activités culturelles ou sportives venait en queue de liste. Une enquête récente effectuée dans le cadre du Programme national SOL1 classe les équipements souhaités par les Genevois dans l'ordre suivant:

- réserves naturelles et terrains de sport accessibles à tous
- parcs et espaces verts urbains
- promenades en ville et dans la nature
- piscines publiques de plein air
- coins pour pique-niquer et jouer

- parcours VITA, terrains de jeux pour enfants, courts de tennis
- réserves naturelles fermées au public
- terrains de sport réservés à un club. Il n'est pas étonnant que les équipements destinés aux clubs de sport ferment la liste: grâce à leur poids électoral, les clubs ont obtenu des communes, au cours des vingt dernières années, des équipements nombreux et diversifiés. En revanche, en dépit de réalisations récentes (centre de sport de Vessy) ou en cours de réalisation (centre de détente et de sport des Evaux), Genève manque encore d'équipements sportifs librement accessibles à tous où pratiquer le sport individuel, le sport-loisir, le sportdétente. Genève manque surtout de lieux où se retremper dans la nature. où passer quelques heures au soleil ou à l'ombre d'un arbre, où se promener, où lire un journal, où pique-niquer, où ne rien faire.

# Créer de nouveaux parcs, mais où?

Les magnifiques parcs de la rade seront bientôt étendus encore en direction de Pregny. Mais l'inégale répartition des espaces verts dans l'agglomération ne sera pas corrigée pour autant: le coût des terrains rend problématique la création de jardins publics d'une certaine ampleur dans les quartiers défavorisés qui en auraient le plus besoin. Bien loin de suivre l'exemple de Paris qui transforme en parcs les abattoirs de La Villette, les entrepôts de Bercy ou les anciennes usines Citroën, Genève ne parvient même pas à recréer un parc à la Jonction, au confluent de l'Arve et du Rhône, dans un site unique célébré

par les peintres et les graveurs du siècle passé, enfin dans un quartier pauvre en espaces verts: ce terrain, contrôlé par les pouvoirs publics, est à peine disponible que l'on se hâte d'y projeter le plus grand nombre possible d'immeubles d'habitation et de bureaux!

Le coût des terrains est moins élevé à la périphérie de l'agglomération qu'en son centre. Faudrait-il donc créer autour de la ville d'autres parcs du type de celui des Evaux, avec ses vastes pelouses de repos et de jeux, ses massifs boisés, ses tennis ouverts à tous, ses quelques terrains de foot et ses circuits de promenade? Cette possibilité, coûteuse, se heurte en outre aux intérêts des agriculteurs qui ne souhaitent pas renoncer à la moindre parcelle d'une terre de haut rendement. La réalisation dans la zone agricole de parcs de détente, de centres équestres ou de terrains de golf permettrait pourtant de répondre aux besoins actuels de la population. Elle contribuerait, ce faisant, à diminuer le volume des excédents agricoles. Elle serait, en cas de besoin, réversible: pendant la Dernière Guerre, de nombreux parcs publics ont vu pelouses et parterres de fleurs se transformer en champs de pommes de terre et de colza.

Au contraire d'un golf ou d'un manège qui peut s'autofinancer, un parc de détente n'est pas rentable. L'agriculteur qui accepterait de cultiver de manière moins intensive, ou de renoncer à cultiver certaines zones de son domaine pour les mettre mieux qu'aujourd'hui à la disposition des citadins devrait donc être indemnisé. On pourrait créer à cette fin un fonds alimenté par le canton, la ville et les communes suburbaines. Les subventions versées aujourd'hui par les citadins pour produire des excédents agricoles seraient ainsi remplacées par des subventions pour la création et l'entretien de zones de détente en plein air. De telles propositions apparaîtront hérétiques à certains. Mais depuis deux ans, face à des montagnes d'excédents agricoles, les mentalités évoluent, plus lentement peut-être à Genève qu'ailleurs en Suisse. Même à Genève pourtant, le débat qui s'est instauré sur les excédents agricoles et leur financement ne pourra longtemps ignorer les besoins de plein air des citadins.

Baud-Bovy, A. et M. (coll. C. Fischer): Loisirs de plein air et économie de sol, rapports 10/1 et 10/2 du Programme national SOL, Liebefeld-Berne, 1987.



Les sites du canton qui se prêtent le mieux aux activités de détente en plein air sont ceux où l'eau, la végétation et le relief se combinent pour créer des paysages pittoresques: les rives du lac, de l'Arve et surtout du Rhône, ou le vallon de l'Allondon. Mais les milieux écologiques, qui ont à Genève comme ailleurs le vent en poupe et qui constituent un groupe de pression efficace, se font entendre plus haut que cette majorité silencieuse de citadins conscients du manque d'espaces de détente en plein air, mais qu'aucune association ne regroupe. C'est ainsi que le sentier qui permettrait de faire une promenade continue sur les deux rives du Rhône reste interrompu sous le pont Butin parce qu'on y trouve (comme tout au long du Rhône genevois) quelques nids de hérons. Il est pourtant certain que la défiance des milieux écologiques à l'égard des promeneurs est mal fondée, les points d'accord et d'action commune étant plus nombreux que les motifs d'opposition. Un plan d'aménagement, de protection et d'équipement des sites naturels de l'Arve et du Rhône devrait prendre en considération les intérêts des défenseurs de la nature et des agriculteurs concernés, mais également ceux de la population citadine. Offrir aux citadins des sites où se retremper dans la nature semble aussi légitime que de protéger le biotope d'une colonie de batraciens; il faudrait, pour l'obtenir, introduire la technique américaine d'«advocacy planning».

#### La deuxième ceinture verte

Nombreux sont ceux qui ont noté l'apparition progressive, sur le territoire français, d'une ceinture de constructions (Annemasse, Saint-Julien, Gex, etc.) qui envelope cette première ceinture verte que constitue la zone agricole genevoise. Au-delà de cette zone de constructions, on retrouve une

deuxième ceinture verte, celle des montagnes qui délimitent le site naturel de Genève: Jura, Vuache, Montde-Sion, Salève et Voirons. C'est sur ces crêtes que les Genevois trouvent les sites de détente qui leur manquent dans le canton. Mais ces sites sont aujourd'hui menacés, grignotés par l'extension des zones de construction qui, sur territoire français, ceinturent le canton: ensembles de petits immeubles (Thoiry), lotissements de villas, résidences secondaires réglementaires ou sauvages. Le projet des Avenières (vaste ensemble immobilier et golf privé sur la crête même du Salève) en est le plus récent et le plus scandaleux exemple.

Genève a de l'argent et peu de sites, les communes voisines de la Haute-Savoie et de l'Ain, sur le territoire desquelles se trouve la deuxième ceinture verte, disposent de sites étendus, mais de moyens financiers limités. Or, contrairement aux stations de ski de descente, les zones de détente, de promenade ou de ski de fond ne constituent pas des opérations financières rentables, leurs retombées économiques au profit des populations locales étant minimes. Le maintien de la deuxième ceinture verte ne sera réalisé que si les bénéficiaires (citadins genevois en particulier) participent financièrement à sa création et à sa gestion, par le biais de subventions du canton et des communes (comme ce fut déjà le cas lors de la reconstruction du téléphérique du Salève). On notera que le «concept de l'aménagement cantonal» récemment voté par le Grand Conseil genevois reconnaît cette complémentarité, mais «sans proposer de mesures, car elles relèvent de la concertation régio-

La deuxième ceinture verte doit être aménagée de manière à y attirer les promeneurs tout en limitant la circulation des voitures privées. Des plans d'aménagement détaillés devront y définir:

- des zones d'activités agricoles, pastorales ou forestières
- des réserves naturelles strictement protégées
- des zones de promenade, de piquenique et de jeux
- le cas échéant, quelques noyaux d'équipements collectifs (pavillons d'initiation à la nature, restauration, foyers de ski de fond, etc.).

Les organismes publics ou privés qui se préoccupent des problèmes transfrontaliers, appuyés ou incités par les médias, ont ici un rôle important à jouer pour obtenir, organiser, financer et gérer de vastes territoires protégés.

#### Refaire la ville en ville

Tous les besoins des Genevois ne seront toutefois pas satisfaits «sur France». Si l'on ne veut pas voir se multiplier dans le canton et les régions voisines des villas dévoreuses de sol (l'habitant d'une villa occupe dix fois plus de terrain que celui d'un immeuble), la ville doit rester, doit redevenir un lieu que l'on habite volontiers. Elle doit pour cela bénéficier de conditions d'habitat au moins aussi agréables que celles de ses banlieues: il lui faut des espaces verts et des lieux de détente en nombre suffisant. Il faudra tirer le meilleur parti possible des parcs existants, redessiner complètement certains parcs de quartier, conçus pour le genre de vie de nos grands-parents et qui ne répondent plus aux besoins actuels des citadins. Et surtout, à Genève comme ailleurs, plus qu'ailleurs grâce au site et au dessin de la ville, il devrait être possible de mieux aménager, pour la détente des citadins, les espaces libres publics, les rues et les places. Aujourd'hui déjà, les quais de certaines villes, leurs places piétonnes sont plus fréquentés que leurs parcs. Paris, Londres et quelques villes américaines ont engagé et poursuivent des réalisations de ce type: il s'agit de faire de la ville elle-même un espace de détente en plein air.

Adresse de l'auteur: Manuel Baud-Bovy Architecte SIA-FAS, urbaniste FUS 31, rue de l'Athénée 1206 Genève